



# FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DU BIM (BUILDING INFORMATION MODELING) EN VUE D'OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES À L'HORIZON 2020

## LE BIM, UN ENJEU DE COMPÉTITIVITÉ MAJEUR POUR LES PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION

Fruit de la révolution numérique, le BIM (Building Information Modeling) est un processus de travail collaboratif innovant. Il permet à l'ensemble des acteurs impliqués dans un projet de partager leurs données lors de son évolution, depuis sa programmation jusqu'à son exploitation. **En ce sens, l'utilisation du BIM apporte une valeur indéniable à toutes les étapes du projet et pour l'ensemble des parties prenantes :**

- il favorise une meilleure acceptabilité des projets ;
- il contribue à une meilleure maîtrise des risques dans la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des projets ;
- il augmente la qualité de la prestation et des services rendus au client ;
- il permet la mise en place, à terme, de 15 à 20% de gains de compétitivité lors de la réalisation puis de l'exploitation et de la maintenance des projets ;
- il organise une concertation plus directe entre les différents partenaires du projet.

## UNE MISE EN ŒUVRE FREINÉE EN FRANCE, AU DÉTRIMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES DU BTP

Malgré les nombreux avantages du BIM, seuls 35% des professionnels du BTP l'utilisent aujourd'hui dans leur activité. **En effet, au lieu d'en favoriser l'usage, la nouvelle réglementation des marchés publics impose aux maîtres d'ouvrage publics d'en justifier l'application lorsqu'ils lancent des appels d'offres.**

Il est donc urgent d'accélérer sa mise en œuvre :

- contrairement à la France, plusieurs États européens, encouragés par la nouvelle directive européenne sur les marchés publics (2014/24) ont pris le parti de rendre le BIM obligatoire et bénéficient ainsi d'un temps d'avance ;

- la concurrence des entreprises de la filière construction se renforce à l'international, justement sur des marchés où cette pratique s'est déjà développée. Ne pas accélérer la maîtrise en France de cette démarche par la filière, c'est créer le risque qu'elle soit distancée à très court terme à l'export ;
- le BIM ne se limite plus au bâtiment et s'applique aussi aux infrastructures et à l'aménagement urbain ;
- 1/3 des professionnels du BTP utilisant déjà le BIM régulièrement, une mesure à effet décalé et échelonné dans le temps produira un effet d'entraînement positif sur les autres acteurs.

## LES SOLUTIONS POUR RENFORCER L'USAGE DU BIM PAR LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE CONSTRUCTION

Syntec-Ingénierie insiste ainsi sur la nécessité de mettre en place **une démarche de certification de projets en BIM**, qui accompagnera la montée en compétences des acteurs de la filière et apportera des gages de confiance sur la qualité des processus et des livrables aux maîtres d'ouvrage.

Dans ce contexte, les entreprises d'ingénierie proposent que :

- 1. dès 2018, les maîtres d'ouvrage qui réalisent une opération de construction neuve soient incités à demander le recours au BIM** dans leurs Avis d'Appel Public à Concurrence, à travers des informations pédagogiques sur l'outil ;
- 2. les pouvoirs publics renforcent leur mobilisation pour accompagner la mise en œuvre du BIM à travers la mise en place d'obligations réglementaires échelonnées dans le temps et par taille d'ouvrage pour les ouvrages publics, par exemple :**
  - en 2019, tous les projets de construction neuve de plus de 50M€ initiés dans l'année le soient en BIM ;
  - en 2020, tous les projets de construction neuve de plus de 20M€ initiés dans l'année le soient en BIM.

<sup>10</sup> Boston Consulting Group - Etude « Digital in Engineering and Construction : the transformative power of BIM » de 2015.

<sup>11</sup> PTNB - 2<sup>e</sup> Baromètre du PTNB sur le BIM dans le secteur du BTP réalisé en décembre 2016

<sup>12</sup> C'est le cas de la Norvège, du Danemark, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et dernièrement de l'Italie